

**Décision n°2025-44 portant procès-verbal d'installation
de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers**

**Le directeur par intérim de l'Ecole nationale supérieure
des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage**

- Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles R. 812-24-1 et suivants ;
- Vu le décret n°2019-1459 du 26 décembre 2019 relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement ;
- Vu l'arrêté ministériel du 29 janvier 2025 portant nomination de Monsieur Romain Jeantet en qualité de directeur par intérim de l'Ecole nationale supérieure des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (Institut Agro Rennes-Angers) à compter du 1^{er} février 2025 ;
- Vu le règlement intérieur de l'Institut Agro, notamment son article 9 ;
- Vu le procès-verbal d'élection complémentaire du 3 mars 2025 ;
- Vu le procès-verbal de tirage au sort des membres représentant les usagers du 12 mars 2025 ;

Installe la section disciplinaire de l'Institut Agro Rennes-Angers compétente à l'égard des usagers dont la composition suit :

Composition de la section	Membres titulaires	Membres suppléants	Ordre d'appel à siéger
Présidente	Aude RIDIER	Gerhard BUCK-SORLIN	Sans objet
2 professeurs	Aude RIDIER	-	Sans objet
	Gerhard BUCK-SORLIN	-	Sans objet
2 personnels exerçant des fonctions d'enseignement	Siège vacant	-	Sans objet
	Matthieu CAROF	-	Sans objet
1 représentant des personnels AITOS	Céline MARTEL	-	Sans objet
5 représentants des usagers et leurs suppléants	Sarah LOPES	Clara BOURGAULT	N°5
	Aurélien RINAUDO	Clémence MAISON	N°1
	Hodé FELIHO	Gabrielle HÛE	N°4
	Romane FABRÉS	Zoé GASNIER	N°2
	Roxane SIMONOU	Estelle DANG	N°3

Fait à Rennes, le 12 mars 2025



Romain Jeantet